

## Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

## **AVIS DE PROMULGATION**

## **RÈGLEMENT # 404-2020**

RÈGLEMENT # 404-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE TARIFICATION ET DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

Le conseil municipal a adopté le règlement # 404-2020 nommé ci-dessus lors de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2021.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie ainsi que sur le site Web de la municipalité à www.ileauxnoix.com.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce quatorzième jour de janvier 2021.

Edith Létourneau

Directrice générale et secrétaire-trésorière